Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Émail KG550 - Baliste

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Fabrication de revêtements céramiques destinés à subir un traitement thermique sur la céramique.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	PETER LAVEM Paris
Rue :	31 rue Gay Lussac
Lieu :	94430 CHENNEVIERES SUR MARNE
Téléphone :	01 49 62 08 21
E-mail :	info@peterlavem.fr
Internet :	www.peterlavem.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le mélange est classé non dangereux dans le sens de l'ordonnance CE nº 1272/2008 (GHS).

2.2. Éléments d'étiquetage

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange de frittes (verres silicatés), substances mineraux, oxides métalliques et de pigments inorganiques.

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification SGH			
554-13-2	Carbonate de Lithium			< 10 %
	209-062-5			
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2A; H302 H319			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever tout vêtement souillé ou imprégné.

Après inhalation

Amener la(les) personne(s) atteinte(s) à l'air frais.

Après contact avec la peau

Laver de précaution avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Après ingestion

En cas de malaises, conduire chez le médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

aucun(e) connu(e)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

aucun(e) connu(e)

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser l'équipement de protection habituel lors des incendies.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel Assurer une aération suffisante . Éviter la formation de poussière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration du produit dans les cours d'eau et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement et collecter dans un récipient approprié. Eviter la formation de poussière.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Eviter toute formation de poussières. Ne pas respirer les poussières. Ouvrir les fenêtres, pour assurer une ventilation naturelle.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Ne nécessite aucune de conditions d'un stockage particulière.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
554-13-2	Carbonate de Lithium			
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	100 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	30 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	64,3 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	10 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systémique	19,23 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systémique	50 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	28,92 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	64,3 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	9,64 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	6,43 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation	
Milieu environnemental		Valeur
554-13-2	Carbonate de Lithium	
Eau douce		9 mg/l
Eau de mer		0,9 mg/l
Sédiment d'eau douce		35,2 mg/l
Sédiment marin		3,52 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		122,2 mg/l
Sol		1,76 mg/kg

Conseils supplémentaires

Attention au limite générale de poudre MAK (A = fraction alvéolaire): 1,25 mg/m³.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les poussières. Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection contre la poussière.

Protection des mains

Porter des gants de protection réalisés dans les matériaux suivants: NBR (Caoutchouc nitrile).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Poudre
Couleur:	rose clair
Odeur:	sans odour

Modification d'état

Point de fusion:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	non applicable
Hydrosolubilité:	non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

aucun(e) connu(e)

10.4. Conditions à éviter

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

aucun(e) connu(e)

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun(e) connu(e)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité à l'ingestion
frittes, produits chimiques: LD50: > 2.000,00 mg/kg (Espèce: Rat)

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
554-13-2	Carbonate de Lithium				
	orale	DL50 525,00 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Ratte		
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 2 mg/l	Rat		

Irritation et corrosivité

La poudre peut provoquer une irritation locale dans les plis de la peau ou sous des vêtements serrés.

Effets sensibilisants

aucun(e) connu(e)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson
frittes, produits chimiques: CL50 Poisson: > 1.000,00 mg/l / 96 h

Toxicité pour les daphnies
frittes, produits chimiques: CE50 Daphnie: > 100,00 mg/l / 48 h

Toxicité pour les algues
frittes, produits chimiques: IC50 algues: > 1.000,00 mg/l / 72 h

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] \| [d]	Espèce	Source	Méthode
554-13-2	Carbonate de Lithium						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	30,3 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	33,2 mg/l	48 h	Daphnia magna		
	Toxicité pour les poissons	NOEC	50 mg/l	72 d	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	3,5 mg/l	21 d	Daphnia magna		

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit inorganique difficilement soluble dans l'eau. Peut être en grande partie décanté mécaniquement dans les stations d'épuration.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Information supplémentaire

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): - - sans danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues , respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)